

PAR COURRIEL

Bas-Saint-Laurent, le 21 novembre 2024

Mme Maïté Blanchette Vézina
Députée de Rimouski et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Mme Amélie Dionne
Députée Rivière-du-Loup – Témiscouata

M. Pascal Bérubé
Député de Matane – Matapédia

M. Mathieu Rivest
Député de Côte-du-Sud

Objet : Demande de révision des compressions budgétaires imposées au Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS BSL)

Mesdames et messieurs les député-es,

Par la présente, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent souhaite vous exprimer de vives inquiétudes quant à la demande que le gouvernement a adressée récemment au CISSS BSL de compresser un déficit de 34M\$ d'ici le 31 mars 2025. Nous sommes persuadés que, comme nous, vous êtes en mesure d'estimer qu'une compression de cette envergure en seulement 4 mois ne pourra être réalisée sans affecter les services à nos populations, ce qui est très préoccupant. C'est pourquoi nous vous demandons d'exiger du gouvernement qu'il revoit à la baisse cette demande de compression faite à notre région.

Comme vous le savez déjà, à l'instar d'autres régions à dominance rurale, le Bas-Saint-Laurent présente des caractéristiques qui rendent une part importante de sa population plus vulnérable aux effets des réductions budgétaires en santé. Par cette lettre, nous souhaitons mettre en évidence ces caractéristiques qui, selon nous, justifient des attentes plus modérées de compressions budgétaires envers notre région.

Une population âgée, moins mobile et plus dépendante des services publics de santé

Rappelons d’abord que la population bas-laurentienne se place en tête de liste pour la part que représentent les personnes âgées dans sa structure d’âge. En 2023, 28% de la population était âgée de 65 ans et plus, ce qui représente la part la plus élevée au Québec après la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Cette structure d’âge rend assurément notre population plus dépendante des services de santé, mais aussi beaucoup moins mobile pour y accéder. Sachant que l’étendue de notre territoire habité crée déjà des défis pour une desserte équitable de services de proximité et qu’en plus certains de nos milieux subissent des réductions de services en raison de pénuries de personnel (ex. : obstétrique, radiologie), la pression ajoutée par des réductions budgétaires ne fera qu’accentuer ces enjeux d’accès et d’iniquité vécus par plusieurs de nos communautés.

Une part importante de communautés dévitalisées et en moins bonne santé

Soulignons ensuite que plus de 74% des localités du Bas-Saint-Laurent présentent un indice de dévitalisation économique élevée. Or, il est connu que les conditions de pauvreté influencent significativement l’état de santé. Le portrait sociosanitaire du Bas-Saint-Laurent situe d’ailleurs plusieurs indicateurs de santé de notre population en dessous de la moyenne québécoise. Mentionnons, par exemple, une autoévaluation moins bonne de la santé globale par les individus, une prévalence plus grande de certaines maladies chroniques (hypertension, maladies pulmonaires et de l’appareil circulatoire), de troubles de santé mentale et de tentatives de suicide. Ajoutons à cela de graves enjeux de sécurité routière qui placent aussi le Bas-Saint-Laurent en tête de liste au regard des taux d’hospitalisations causés par des accidents routiers, notamment chez nos groupes les plus jeunes.

Mesdames et messieurs les député-es, nous sommes conscients que l’objectif du retour à l’équilibre budgétaire du Québec est un défi pour le gouvernement. Cependant, lorsqu’il est question de compressions budgétaires en santé, il nous apparaît prioritaire de mettre à l’abri les territoires qui cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité, comme c’est le cas au Bas-Saint-Laurent et, plus largement, dans la plupart des territoires de l’Est-du-Québec.

Pour ces raisons et par solidarité pour les populations que nous représentons, nous vous demandons d’exiger du gouvernement qu’il puisse revoir à la baisse le niveau de compression budgétaire exigé au CISSS BSL et qu’il lui permette d’étaler la suppression du déficit cumulé sur une plus longue période.

Veuillez agréer, mesdames et messieurs les député-es, l’assurance de ma considération distinguée.



Bruno Paradis
Président

c. c. M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M. Jean-Christophe Carvalho, président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Pour information :

Sophie Duchaine

Coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

sduchaine@crdbsl.org

581-246-0438